

VAN GOCH et H. BRINCOUR, neuf officiers luxembourgeois profitèrent de la session de l'Assemblée nationale à Ettelbruck en 1848, pour demander le remplacement du major WINKEL.

Pendant les événements « révolutionnaires » son successeur, le major Pierre MERTENS, plus tard colonel, (originaire d'une vieille famille de maraichers du Limpertsberg) sut rendre du prestige au Contingent luxembourgeois. Et c'est à la suite de Mertens que l'on cita le capitaine DE WAHA (v. fasc. I) et Prosper de la Fontaine pour, « par des temps troubles, avoir bien su coordonner leurs devoirs de soldats et de citoyens. » (2) (Ces trois officiers n'avaient pas signé la pétition à l'Assemblée nationale (3).

Le 5. 6. 1853 il reçoit les épaulettes de capitaine de 2^e classe, et le 30. 5. 1861 celles de capitaine de 1^{re} classe.

Vers le début des années 50 il prend le commandement de la gendarmerie à Luxembourg.

Loin de rester à l'écart des manifestations populaires, Prosper de la Fontaine tenait aussi à faire acte de présence quand il s'agissait d'assister à ces « réjouissances » auxquelles on invitait les membres du gouvernement, le gouverneur général de la forteresse et, en l'espèce, le commandant de la gendarmerie (4). En ces temps paisibles on ne se plaisait pas seulement à reconnaître que ces personnages donnaient « plus d'éclat à la fête » mais on espérait aussi voir grossir de la sorte le résultat de la quête au profit du Bureau de bienfaisance.

Le 20. 1. 1865 il est, sur sa demande, dispensé du service et le 4. 6. 1868, après avoir porté l'uniforme pendant près de 32 ans, il est mis à la retraite avec le titre de major honoraire.

Dernier lieutenant de louveterie du Grand-Duché, Prosper de la Fontaine fut aussi pendant six années membre de la Chambre des Députés, où il se tint plutôt sur la réserve.

Il était absent le 3. 4. 1873 lors du vote de la loi concernant la reconnaissance de la création de l'évêché ; plus tard P. de la Fontaine et X. de MUYSER déclarèrent que s'ils avaient été présents ils auraient renforcé les rangs des 21 députés ayant voté pour le projet du gouvernement SERVAIS (6 voix avaient été contre le projet).

Prosper de la Fontaine n'est pas intervenu dans les débats parlementaires provoqués par la faillite de la Banque Nationale en 1881/82. Mais avant de participer au vote final qui, par 36 voix contre 10 et 4 abstentions, devait adopter la proposition progouvernementale, il tint à expliquer son vote comme suit :

« Je voterai contre la proposition. Je n'entends pas par ce vote, suspecter en aucune façon la probité des membres du gouvernement. Cette déclaration, Messieurs, doit vous satisfaire et ne saurait, certes, paraître outrecuidante. Mais je ne saurais laisser passer ce débat sans un mot de blâme pour le régime qui s'est développé dans le pays, un régime d'aterrissement et de relâchement ; je ne veux pas,